

INFOPHONE: 02 609 62 20 • E-MAIL: societes@xerius.be • FAX: 078 05 35 33 • SITE WEB: www.xerius.be

CASE I : IDENTITÉ

Nom _____

Forme juridique _____

Numéro d'entreprise _____

Siège social

Rue _____ N° _____ Boîte _____

Code postal _____ Localité _____

Téléphone _____ Fax _____

E-mail _____

Adresse de correspondance

Rue _____ N° _____ Boîte _____

Code postal _____ Localité _____

Téléphone _____ Fax _____

CASE II : ACTIVITÉ

Description d'activité ou code NACEBEL _____

CASE III : DISPENSE TEMPORAIRE

Il se peut que votre société entre en ligne de compte pour une dispense temporaire de la cotisation annuelle à charge des sociétés.

Conformément à l'article 7 de l'Arrêté Royal du 15/03/1993 votre société devra satisfaire aux 5 conditions suivantes:

1. seulement les sociétés de personnes seront prises en considération pour une dispense (sont donc exclues: les sociétés anonymes, les sociétés en commandite par actions et les sociétés dont le siège social n'est pas établi en Belgique);
2. la société de personnes doit être enregistrée en tant que 'entreprise commerciale' ou 'entreprise de l'artisanat';
3. la société de personnes doit être créée après le 1er janvier 1991;
4. au cours des dix années qui précèdent la création de la société, les gérants ne peuvent pas avoir exercé une activité comme indépendant pendant plus de trois années;
5. au cours des dix années qui précèdent la création de la société, la majorité des associés actifs qui ne sont pas gérants ne peuvent pas avoir exercé une activité comme indépendant pendant plus de trois années.

Est-ce que votre société remplit ces conditions? Oui Non

CASE IV : (EXPERT-) COMPTABLE

Faites-vous appel à un (expert-) comptable? Oui Non

Si oui,

Nom bureau comptable _____

Correspondant _____

Rue _____ N° _____ Boîte _____

Code postal _____ Localité _____

Téléphone _____ Fax _____

E-mail _____

Accorderez-vous à votre (expert-) comptable une procuration afin de gérer votre dossier auprès de Xerius Caisse d'Assurances Sociales ?

Oui Non

Je, soussigné(e),

Nom _____

Rue _____ N° _____ Boîte _____

Code postal _____ Localité _____

Fonction dans la société _____

Déclare affilier la société à Xerius Caisse d'Assurances Sociales

Fait à _____ Date _____

Signature

La Loi du 30 décembre 1992 portant des dispositions sociales et diverses établit une cotisation annuelle à charge des sociétés qui sont assujetties à l'impôt belge des sociétés ou à l'impôt belge des non-résidents. Les recettes sont destinées au financement du statut social des indépendants. Je confirme également avoir reçu toutes les infos utiles concernant le calcul des cotisations, le devoir d'assujettissement, les droits et obligations dans le Statut Social des indépendants.

Nom des gestionnaires/mandataires et des associés actifs

Numéro national ou date de naissance

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____